Du 28 avril au 25 mai : faites vos démarches sur le Portail Famille et préparez votre rentrée 2025

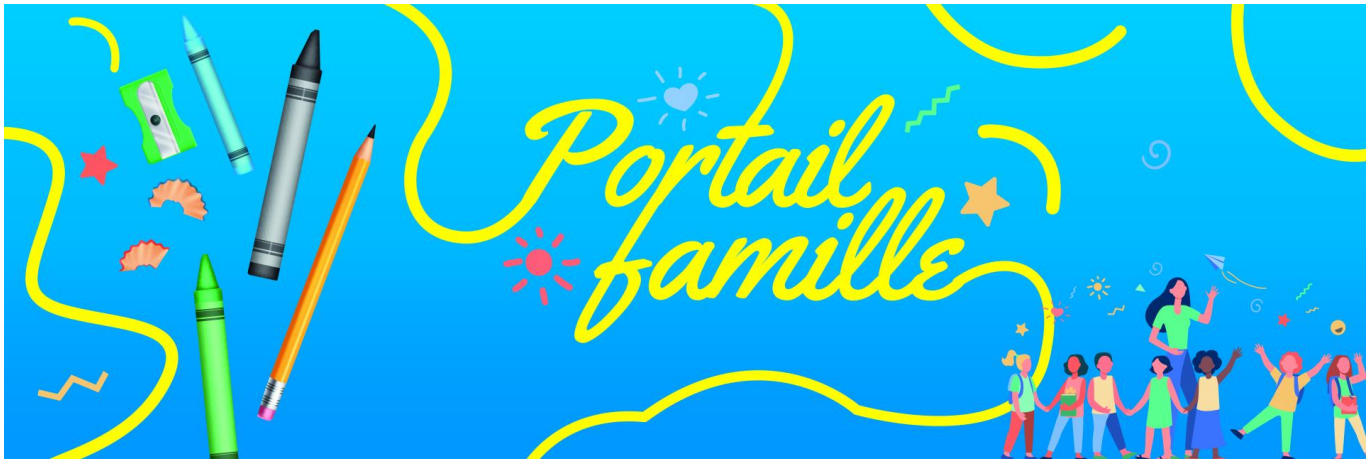

Vous avez un enfant scolarisé à Pontault-Combault à la **rentrée de septembre 2025** ?

DU 28 AVRIL AU 25 MAI 2025 :

Pensez à faire vos démarches pour l'**inscrire aux temps périscolaires et calculez votre quotient familial** en un clic sur le Portail Famille [1] ! > "*La scolarité*" *puis* "*Inscription périscolaire*".

- **Inscription périscolaire**

Elle est obligatoire pour inscrire votre enfant :

- aux accueils du matin, du soir et à l'accueil du mercredi

- à la restauration scolaire

- à l'étude dirigée (CE2, CM2, CM2)

- **Quotient familial**

Il est à faire calculer et permet d'accéder à des tarifs adaptés pour les temps et activités périscolraires.

Il sera **valable pour les facturation du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.**

En cas de difficulté, contactez-nous par mail à : inscriptionperisco@pontault-combault.fr *[2]*

Rappel : pour simplifier vos démarches, passez au prélèvement automatique. Envoyez votre demande à accueilfamilles@pontault-combault.fr *[3] et consultez vos factures périscolaires en ligne.*

Publié le 28 avril 2025

URL de la source (modifié le 28/04/2025 - 07:15): https://www.pontault-combault.fr/agenda/inscriptions-periscolaires-quotient-familial

Liens
[1] https://pontault-combault.accueil-famille.fr/maelisportail/
[2] mailto:inscriptionperisco@pontault-combault.fr
[3] mailto:accueilfamilles@pontault-combault.fr